

## Synthèse de la réunion de Bureau du 21 février à Matignon

### Présentation de la notation extra-financière du groupe AXA



**Amandine Soulier** (en charge de l'investissement responsable au sein de l'équipe Responsabilité d'Entreprise du Groupe) nous a présenté la manière dont le groupe AXA est noté par les marchés sur l'extra-financier, et en particulier par le Dow Jones Sustainability index, un fond basé en Suisse qui notent des entreprises dans le monde entier et dans tous les secteurs d'activités.

Que ce soit par le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) ou par les autres acteurs de notation responsable du marché, le groupe AXA est bien noté (second dans le secteur de l'assurance pour le DJSI). Ces notes sont importantes pour le Groupe car elles attirent les fonds d'investissement responsable.

Lorsqu'on examine en détail les critères d'évaluation, on se rend compte du rôle important que peuvent jouer les représentants du personnel. Beaucoup de sujets évalués (gestion des talents, santé, dialogue social, ...) sont également de la responsabilité des représentants du personnel, encore faut-il qu'ils soient informés des scores dans leur pays.

Il a été demandé suite à cette présentation que les représentants du personnel puissent être mieux associés à la réflexion autour des sujets de responsabilité d'entreprise dans les différents pays. Une sensibilisation devra être faite auprès des Responsables des relations sociales dans tous les pays suite à cette réunion.

À noter que l'UE finance déjà des formations sur ces sujets, il est donc probable que le poids des notations extra-financière dans la notation globale d'une entreprise augmente dans le futur.

### Protection des données dans le groupe AXA

**Igor Babic** (Responsable de la protection des données du Groupe) nous a ensuite fait un point sur la protection des données chez AXA, faisant suite en cela à une première présentation de Georges Stanfield au CEG il y a 4 ans.

La protection des données, en particulier au niveau Européen à partir du 25 mai 2018, doit répondre à des normes réglementaires strictes. AXA sera au niveau à cette date grâce à la mise en place dès 2012 de Règles Internes d'Entreprise, dont la nomination d'un Data Protection Officer (DPO) dans chaque entité est un élément important.

Ce sujet est capital pour l'entreprise et pour les représentants du personnel. Si les fournisseurs du Groupe ont une clause contractuelle leur interdisant la vente de nos données, l'essor du recours à l'externalisation accroît le risque de perte. À ce sujet la Direction a confirmé que le rapport bénéfice-risque serait examiné à chaque fois et que le principe de précaution prévaudrait.

En interne également, le sujet de la protection des données est un sujet sensible avec la généralisation des NWOW (nouvelles méthodes de travail), dont les open-spaces présentent plus de vulnérabilités dans l'interface « hommes-machines ». La Direction répond à ce point en disant que les personnes manipulant des données sensibles devront être isolées des autres.

Les partenariats qui pourraient être noués avec les acteurs de l'internet (Google, Facebook etc...) sont également un sujet d'inquiétude. Des analyses poussées devront être faites avant de tels partenariats locaux ou non. Là aussi, les DPO devront jouer leur rôle de protecteur de données, au niveau du groupe si nécessaire.



## Travaux du Secrétariat du 20 février

Comme indiqué lors du Bureau de janvier, deux réunions se sont tenues le 20 février :

- Une réunion de travail
- La réunion préparatoire proprement dite

Ces réunions ont permis de constituer les différentes commissions : commission formation, commission trésorerie, commission de rédaction des règles de fonctionnement, commission assistance, commission IT (non activé pour l'instant), commission égalité et diversité, commission juridique et sociale, commission transformation, commission communication et commission organisation.

Les missions de chacune de ces commissions seront décrites en détail dans la feuille de route qui sera présentée au Bureau du mois de mars, le procès-verbal de la séance de février permettant déjà de se faire une idée assez précise.

L'extra-européen a également été discuté. La volonté du secrétariat du CEG étant de conserver et de développer tout ce qui a été accompli sur ce sujet par les secrétariats précédents.

C'est donc une ambition forte qui anime nos travaux mais qui correspond finalement à la formalisation et à la professionnalisation de notre action.

## Approbation des procès-verbaux

Les procès-verbaux de septembre, octobre et novembre 2017, ainsi que les procès-verbaux de la constitutive et de janvier 2018 ont été approuvés et sont dès maintenant disponibles sur le site du CEG :

<http://cegaxa.eu/category/documents/proces-verbaux/>

## Prochaine réunion de Bureau : le 28 mars à Paris



Suivez le CEG AXA sur Twitter @AXA\_EWC